

**DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
CŒUR DE FLANDRE**

DECISION COMMUNAUTAIRE 2025_106

Objet : Autorisation de signature de l'avenant 1 au marché M25.011 –Travaux pour le remplacement des canalisations d'adduction d'eau potable sur la commune d'Hazebrouck

Le Président de la Communauté d'agglomération Cœur de Flandre,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu le Code de la commande publique, notamment son article R 2194-7 ;

Vu la délibération n°2025/078 en date du 20 mai 2025 attribuant le marché M25.011 –Travaux pour le remplacement des canalisations d'adduction d'eau potable sur la commune d'Hazebrouck avec les titulaires suivants :

- EDGARD DUVAL (59122 HONDSCHOOOTE)
- DUBRULLE FAIGNOT TP (59670 SAINT MARIE CAPPEL)

Considérant la nécessité d'apporter des modifications contractuelles au CCAP pour la bonne exécution financière de l'accord-cadre,

Considérant que les modifications du contrat en cours d'exécution ne remettent pas en cause son équilibre financier,

DECIDE

Article 1 : De signer la modification de contrat n°1 relatif au marché 25.011 – Travaux pour le remplacement des canalisations d'adduction d'eau potable sur la commune d'Hazebrouck avec les sociétés :

- EDGARD DUVAL (59122 HONDSCHOOOTE)
- DUBRULLE FAIGNOT TP (59670 SAINT MARIE CAPPEL)

Article 2 : Cet avenant concerne uniquement des modifications non substantielles. Il est sans incidence financière sur le montant global du marché.

Article 3 : Ampliation de la présence décision est faite à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque pour contrôle de légalité
- Monsieur le Trésorier d'Hazebrouck
- Monsieur le Directeur Général des Services et aux services concernés, pour information et compte-rendu au Conseil de Communauté.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Hazebrouck, le 29 JUL. 2025

**Par déléation,
Le Vice-Président en charge des
Finances, du pacte fiscal et financier et
de l'achat public**

Jérôme DARQUES

